

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION

16-09-2016

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

16-09-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 23
VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2016-09-22 - N°07

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

29 SEP. 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux septembre à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine DELIERE-GAST, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Philippe HEFLING, Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon AROSSAY, Madame Elise DAUGA, Monsieur Geoffrey MERCY, Monsieur Julien BENOIT, Monsieur Johnny DA COSTA, Monsieur Eloy GONZALEZ, Madame Martine GIORGIS, Monsieur Bertrand JOLY, Madame Céline BOUILLET, Monsieur Alain HERSCHKORN.

Absents représentés :

Mme BAUGET	pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. PENHOET	pouvoir à	M. GONZALEZ
Mme DAVID-COUSTILLAS	pouvoir à	Mme GIORGIS
M. EL BEZE	pouvoir à	M. JOLY

Absents non représentés :

Mme POULET-BEAUGUET
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond BERTELOOT

**OBJET : AJOUT DE SECTEURS DANS LE PERIMETRE DE PROJET URBAIN
PARTENARIAL (PUP) SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE**

**OBJET : AJOUT DE SECTEURS DANS LE PERIMETRE DE PROJET URBAIN
PARTENARIAL (PUP) SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE**

Sur proposition de Madame le Maire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009, de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui a mis en place le PUP ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 332-11-3 et L332-11-4 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi Alur, notamment l'article 165 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2012 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme » en date du 14 septembre 2016 ;

VU la délibération 2016-05-30 n °4 du Conseil municipal de Saintry-sur-Seine concernant la mise en place de périmètre de PUP sur la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de compléter les secteurs de PUP sur la commune selon les disponibilités foncières connues ;

CONSIDÉRANT que le parcellaire diffus de la commune est propice à la réalisation de plusieurs projets de construction de logements localisés sur différentes parcelles de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'approuver l'ajout de secteurs dans le périmètre de projet urbain partenarial sur plusieurs parcelles du territoire communal (PUP) afin de financer les besoins d'équipements publics générés par l'apport de population des nouvelles opérations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'ajouter les secteurs joints en annexe dans le périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP).

DÉCIDE que des conventions de Projet Urbain Partenarial seront conclues dans ce périmètre avec les opérateurs.

DIT que d'autres secteurs de PUP seront mis en place en fonction des opportunités foncières.

DIT que la durée de validité de ce périmètre est fixée à 5 ans.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 23 septembre 2016

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

